

Les directives anticipées: garantir les souhaits de la personne en fin de vie

Santé - Médico-social - Services à domicile - 2026

En résumé

En tant que professionnels dévoués à l'accompagnement des patients en fin de vie, vous jouez un rôle crucial dans la préservation de leur dignité et de leur qualité de vie. Une dimension essentielle de votre pratique concerne la compréhension et la mise en œuvre des directives anticipées. Les directives anticipées permettent aux patients de stipuler leurs souhaits concernant les décisions médicales à prendre lorsque leur capacité de décision est altérée.

Cette formation vous aidera à mieux comprendre ces volontés et à les respecter scrupuleusement.

350 €

Net de taxe par personne

Q6 DIRANT 24-B25



1 jour, soit 7 heures

Objectifs :

Connaître le cadre légal de la fin de vie en France.

Savoir comment accompagner les personnes dans la rédaction de leurs directives anticipées.

Connaître le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Dates et villes

Prérequis :

Aucun prérequis n'est exigé pour suivre cette formation.

Participants :

Personnel soignant.

Effectifs :

L'effectif maximum est de 12 personnes.

Intervenants :

Cette formation est animée par une formatrice spécialisée dans l'accompagnement des équipes soignantes.

Tous nos consultants formateurs répondent aux normes exigées par notre système qualité.

Le contenu



1. La place des soins palliatifs

Définition et histoire des soins palliatifs :

Évolution historique et concepts clés.

État des lieux des soins palliatifs en France :

Situation actuelle, défis et opportunités.

Ressources :

Structures, équipes, sites Internet, recommandations HAS (Haute Autorité de Santé).

2. Cadre législatif de la fin de vie en France

Loi de 1999 et du 4 mars 2002 :

Principaux apports et implication.

Loi Léonetti et Claeys Léonetti :

L'obstination déraisonnable.

Les directives anticipées.

La personne de confiance.

La sédation.

3. Contribuer à l'élaboration et à la prise en compte des directives anticipées

Les directives anticipées :

Définition, importance et cadre légal.

Qui peut rédiger les directives anticipées ?

Accompagner la personne dans la réflexion et la rédaction de ses directives anticipées :

Quand aborder la question ?

Comment accompagner ?

Quels outils utiliser ?

Où stocker les directives anticipées ?

Comment les modifier ou les annuler ?

Intégrer les proches ou la personne de confiance ?

4. Évolution du cadre législatif avec le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie

Avis du comité consultatif national d'éthique de 2022 et la Convention citoyenne sur la fin de vie :

Analyse des avis et recommandations.

Deux titres dans le projet de loi :

Renforcer les soins d'accompagnement et les droits des malades.

Ouverture à l'aide à mourir selon des conditions strictes :

Définition de l'aide à mourir, les conditions du projet de loi, les exemples à l'étranger.



5. Éthique et Déontologie

Dilemmes éthiques :

Scénarios de conflits potentiels et leur résolution.

Rôle des comités d'éthique :

Quand et comment les consulter.

6. Suivi et mise à jour des directives anticipées

Révision régulière des directives :

Importance et processus de mise à jour.

Archivage et accessibilité :

Conservation des documents et accès pour les professionnels de santé.

Méthodes, moyens et suivi

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Formation interactive : alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques.

Moyen d'appréciation de l'action

Lors de la formation, les participants sont soumis à des mises en situation, des exercices pratiques, des échanges sur leurs pratiques professionnelles permettant un contrôle continu de leur progression et du développement de connaissances et de compétences acquises conformément aux objectifs visés.

Suivi de l'action

Lors de l'exécution de la formation, une feuille de présence par demi-journée devra être signée par le stagiaire.

Accessibilité

L'inscription à cette formation est possible jusqu'à 48 heures avant le début de la session.

Nos locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Dans le cadre de la charte H+, CCI Formation est un relais auprès des acteurs du handicap pour répondre le mieux possible à votre demande de formation. N'hésitez pas à prendre contact avec notre référent pour que nous étudions votre demande.

